

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ Debeaux Michel vice Président du Club
Ambroise Croizat

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾

à l'occasion de ⁽³⁾ Pique Nique Centre aéré

du 29.06.2023 à 9 heures

au 30.06.2023 à 9 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 16.06.2023

Signature

Debeaux

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 228

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. DEBEAUX Michel, représentant le club A. Croizat

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à Centre Aéré

à l'occasion de pique-nique

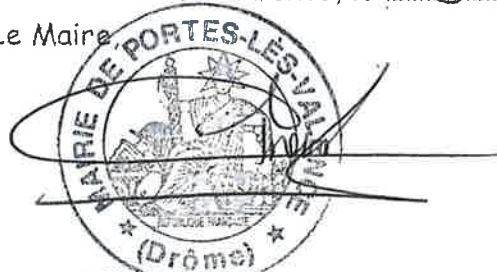
du 29 juin 2023 à 9 heures 00

au 30 juin 2023 à 9 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 09 mai 2023

Le Maire



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif